



Office fédéral de la communication

OFCOM Infomailing No. 25

[Editorilogue](#)

Actualités

[Perturbations de la réception TV par le câble](#)

[Alertes concernant les dangers naturels](#)

Société de l'information

[Les seniors se connectent, un ticket pour l'internet](#)

[Médias et migrants – Une relation problématique?](#)

International

[Les régulateurs mondiaux de télécommunication planchent sur les réseaux ouverts](#)

[Elections à la tête de l'Union internationale des télécommunications](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 10.03.2011

Version imprimable

Impression de l'OFCOM infomailing

Dans la page "Outil d'impression" descendre jusqu'à Documentation > Newsletter > OFCOM Infomailing et choisir l'édition désirée. Tout en bas de la page, sélectionner l'option "Imprimer les sous-pages" puis cliquer sur "Imprimer les pages choisies".

[Outil d'impression](#)

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03615/index.html?lang=fr

Editorilogue

"Qu'est-ce qu'un éditorilogue?" Il ne s'agit ni de la nouvelle génération de téléphonie mobile ni du prochain feuilleton documentaire de la télévision suisse mais simplement de la contraction de deux termes: éditorial et épilogue. Autrement dit, ces quelques lignes d'introduction en guise de mots d'adieux.

En tant qu'éditorial: cet infomailing traite de sujets pratiques, proches des préoccupations des utilisateurs qui vont des causes des perturbations de la réception TV par câble aux alertes sur les dangers naturels transmises par la SSR et les diffuseurs locaux en passant par une action du réseau Seniorweb pour encourager les personnes âgées à utiliser les technologies de l'information et de la communication. Ce numéro traite aussi du Symposium annuel mondial des régulateurs, de l'élection des organes dirigeants de l'Union internationale des télécommunications (UIT), ainsi que d'une conférence du Forum pour l'intégration des migrants et des migrantes sur l'image négative des migrants dans les médias.

En tant qu'épilogue: je vais quitter l'OFCOM le 1er avril prochain. Au fil du temps, j'ai acquis une vue d'ensemble des différents domaines d'activités de l'office. J'ai débuté ma carrière à l'OFCOM il y a 17 ans comme secrétaire du "Groupe de réflexion" pour une société de l'information en Suisse. Je suis ensuite devenu chef de la section Droit au sein de la division Services de télécommunication. Nous étions alors dans une passionnante période de mutation. J'ai donc pu contribuer à définir le cadre légal de la libéralisation du marché des télécommunications, accompagner du point de vue juridique l'attribution des concessions de téléphonie mobile et m'occuper des premières procédures d'interconnexion. Ma nomination ensuite à la tête de la division Radio et télévision m'a permis de relever plusieurs défis, notamment l'octroi d'une nouvelle concession à la SSR et le réaménagement du paysage suisse des médias électroniques locaux. Durant toutes ces années, j'ai beaucoup appris; j'ai aussi eu l'occasion de faire de très nombreuses rencontres intéressantes. Je profite de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement ces nombreux compagnons de route pour toutes les discussions passionnantes, les débats captivants et les collaborations constructives. A tous et à toutes, je souhaite le meilleur pour l'avenir. .

Matthias Ramsauer, vice-directeur

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 25](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 10.03.2011

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

Perturbations de la réception TV par le câble

Contours flous, neige ou bruine, deuxième programme à l'arrière-plan: ce sont là quelques-unes des perturbations régulièrement signalées lors de la réception de programmes de télévision par le réseau câblé. Or, comme le montre une étude de l'OFCOM relative aux perturbations occasionnées par les signaux radio DAB sur la réception par le câble, le problème provient en général non pas de l'exploitant du réseau câblé lui-même, mais de l'existence d'un câble de raccordement mal blindé ou de réseaux domestiques de distribution défectueux.

René Wehrlin, division Radio et télévision

La plupart des annonces que l'OFCOM reçoit font état de perturbations de la réception des programmes analogiques de télévision diffusés sur le canal 12 de réseau câblé. Il est facile d'identifier la cause du problème, dès lors que des programmes radio DAB numériques sont également diffusés par voie hertzienne terrestre dans cette gamme de fréquences.

Comme les réseaux câblés sont protégés des ondes radio terrestres, certaines fréquences du câble peuvent aussi être utilisées dans le domaine sans fil pour diffuser des programmes de radio ou fournir d'autres services de radiocommunication, entre autres:

- Digital Audio Broadcasting (DAB/DAB+): le DAB et la technologie plus récente DAB+ peuvent être diffusés en Suisse sur les canaux VHF K05 à K12, conformément à des conventions internationales (voir graphique).
- Digital Video Broadcasting terrestre (DVB-T): les canaux des domaines VHF et UHF servent aussi à la diffusion numérique de programmes de télévision.
- Téléphonie mobile: le passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique par voie hertzienne terrestre de programmes de télévision a libéré des fréquences. Une partie du spectre (canaux 61 à 69) peut dorénavant servir à transmettre également des services de téléphonie mobile (dividende numérique).
- Autres services de radiocommunication dans les bandes de radiodiffusion par le câble: les bandes de fréquences des réseaux câblés sont aussi utilisées pour la diffusion terrestre dans la radiocommunication aéronautique, la radionavigation et diverses applications militaires, ainsi que dans les radiocommunications amateurs, terrestres et à usage professionnel. En font généralement usage la police, les pompiers, les services de santé, les chauffeurs de taxi, les chemins de fer, les sociétés de transport et les entreprises de construction. Des fréquences de ces bandes sont aussi attribuées pour l'utilisation d'installations de télécommande et de télémesure, de microphones sans fil et pour des communications par satellites.

Dans les réseaux coaxiaux, l'utilisation de fréquences pour la distribution de signaux de radiodiffusion ne bénéficie d'aucune protection contre les perturbations générées par les émissions d'installations radio. Cependant, comme le réseau câblé ne doit pas gêner d'autres services radio, les exploitants sont tenus de recourir à des câbles dotés d'un blindage minimum et de respecter les normes européennes. Ou alors ils doivent veiller à ce que leur réseau câblé de télévision soit

suffisamment résistant aux champs électromagnétiques extérieurs. Il est donc peu probable que les réseaux câblés tirés en général sous terre soient perturbés par des applications radio sans fil avant le point de remise des signaux. Par contre, un problème peut surgir à l'endroit où les signaux quittent le réseau du câblo-opérateur, puisque l'exploitant n'est alors plus tenu d'assurer une qualité suffisante. On dénombre quatre points sensibles:

- Le tronçon qui relie l'installation domestique de distribution à la prise du câble coaxial: le propriétaire de l'immeuble est responsable de la pose et de l'entretien des lignes permettant la diffusion des signaux à l'intérieur du bâtiment et dans les locaux d'habitation. Au besoin, il peut demander à une entreprise d'installations électriques d'effectuer ce travail. Il lui appartient donc de décider si et sous quelle forme il veut garantir l'état de ses canaux de communication. Il est ainsi par exemple possible que, dans certains immeubles locatifs, le réseau n'ait pas été assaini après l'apparition du câble, il y a quelques décennies. Auparavant, les programmes étaient captés par des antennes extérieures; aujourd'hui, les lignes sont peut-être défectueuses ou cassées, ou ne correspondent plus aux normes et aux exigences en matière de blindage contre les perturbations radio externes.
- Le câble qui relie la prise coaxiale au récepteur (téléviseur, décodeur, etc.): il est bien connu que si les câbles de raccordement sont mal blindés, des irradiations ou des émissions peuvent perturber la réception de télévision. L'OFCOM a constaté que si des câbles bon marché faiblement blindés sont utilisés, des interférences peuvent survenir dans les alentours d'émetteurs puissants. Avec des câbles bien protégés en revanche, on n'enregistre des perturbations qu'à proximité immédiate d'un émetteur.
- Le blindage du raccordement coaxial dans le mur et dans le récepteur: bien qu'il existe des normes européennes concernant la prise coaxiale, le câble et le raccordement au récepteur, il se peut que des parties mal blindées au niveau de la prise (mur et téléviseur) provoquent des perturbations. Dans certains cas, l'OFCOM a constaté que les récepteurs ne respectaient pas les normes prescrites.
- Magnétoscope mal raccordé: souvent, le câble de raccordement va directement de la prise coaxiale au magnétoscope, et de là au téléviseur. Etant donné que le signal est amplifié à la sortie du magnétoscope, le rapport signal/brouillage diminue, ce qui peut perturber la réception des programmes de télévision si les câbles de raccordement sont de mauvaise qualité. Le signal devrait être relié directement au téléviseur et au magnétoscope au moyen d'un répartiteur.

Des interférences résultant de câbles et de raccordements mal blindés sont aussi possibles en sens inverse et peuvent même constituer un danger. Ainsi, un commandant de corps de sapeurs-pompiers a annoncé à l'OFCOM que la réception radio dans ses véhicules tombait régulièrement en panne en un lieu précis de sa commune. L'examen réalisé par l'OFCOM a révélé que l'installation défectueuse d'un réseau câblé domestique brouillait le signal de télévision et paralysait les radiocommunications des pompiers autour de l'immeuble. Le propriétaire a été sommé d'assainir immédiatement le réseau de sa maison pour des raisons de sécurité.

L'OFCOM s'efforce de réduire ces perturbations au maximum et recueille volontiers les annonces. Au besoin, il effectue des mesures sur place et propose des solutions pour remédier aux problèmes.

Rapport de mesures CEM concernant le potentiel perturbateur des émetteurs DAB sur les canaux analogiques dans les récepteurs de télévision

Les mesures en laboratoire effectuées par l'OFCOM ont démontré que les signaux T-DAB étaient susceptibles de perturber la réception de programmes analogiques de télévision dans les installations de câbles. Elles ont permis de prouver que les interférences n'apparaissent pas dans les réseaux câblés mais que ce sont en général les signaux T-DAB qui perturbent le signal câblé à la sortie de l'installation domestique de distribution, sur le chemin menant au récepteur de télévision. Des recherches menées précédemment dans les domaines du DVB-T et du DVB-C aboutissent à des résultats similaires. DVB-C est l'application de la norme DVB aux transmissions par câble. Les perturbations dépendent des facteurs suivants:

- le niveau utile à l'entrée du récepteur;
- les intensités des champs perturbateurs;
- la qualité du câble de raccordement et de l'installation;
- l'environnement et la connexion du magnétoscope et du téléviseur;
- la résistance des récepteurs aux perturbations.

Les essais montrent que ce sont principalement des câbles de raccordement (câbles coaxiaux) défectueux ou insuffisamment blindés qui génèrent des perturbations même parfois à grande distance d'émetteurs T-DAB. Il se peut ainsi que des installations situées dans un rayon de 1,5 à 5 kilomètres provoquent des interférences lorsque le blindage des câbles est inférieur à 85 dB. Avec des câbles très bien protégés (environ 100 dB), des perturbations ne sont pas exclues mais uniquement à proximité immédiate d'un émetteur, dans un rayon d'environ 150 mètres. Il vaut la peine d'être attentif non seulement à la qualité du récepteur mais aussi à la valeur de blindage indiquée lors de l'achat de câbles de raccordement. Une certaine prudence est de mise pour les câbles bon marché qui ne comportent aucune mention de blindage.

Télévision par le câble - Canaux et fréquences



Télévision par le câble - Canaux et fréquences

En Suisse, la diffusion de programmes TV par le réseau câblé passe par la gamme de fréquences des 111 à 862 MHz. Un signal de télévision est constitué d'informations sous forme d'image, de son et de données (p. ex. le télétexte), transmises sur plusieurs fréquences distinctes. Par conséquent, une fréquence de télévision n'est en réalité pas une fréquence unique, mais un bloc de fréquences appelé "canal". Au milieu de la bande, dans la bande VHF III et dans la superbande, la largeur d'un canal est de 7 MHz; dans l'hyperbande et dans les bandes UHF IV et V, elle atteint 8 MHz.

La majeure partie des fréquences utilisées dans le réseau câblé sert aussi à diffuser par voie hertzienne terrestre et extraterrestre des programmes de radiodiffusion et des services de télécommunication relevant du domaine civile et militaire.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 25](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 10.03.2011

Informations complémentaires

[Perturbations de la réception de programmes radio et télévision et rapport de mesures CEM concernant le potentiel perturbateur des émetteurs DAB sur les canaux analogiques dans les récepteurs de télévision](#)

Office fédéral de la communication OFCOM
[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03615/03617/index.html?lang=fr>

Alertes concernant les dangers naturels

Afin que la population puisse être avertie à temps de dangers naturels imminents, la SSR et les diffuseurs privés de programmes de radio et de télévision ont l'obligation de diffuser les alertes émises par les autorités. Une nouvelle disposition, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, ouvre la voie à un système d'alerte uniforme et réglementé.

Susanne Marxer, division Radio et télévision

Que les chaînes suisses de radio et de télévision doivent diffuser les communiqués de police urgents ne date pas d'hier; elles ont toujours été tenues de transmettre immédiatement les informations importantes des autorités lorsque le maintien de l'ordre public, la sécurité ou la protection des personnes l'exigent.

L'introduction de la "voix officielle unique" dans l'ordonnance sur l'alarme a permis de poser les bases d'un système d'alerte uniforme en cas de dangers naturels imminents. Si le danger est jugé élevé ou très élevé et que les autorités considèrent que l'alarme doit obligatoirement être diffusée, elles transmettent aux diffuseurs une alerte unique ("voix unique") aisément compréhensible et clairement identifiable en tant qu'alerte émise par la Confédération ("voix officielle").

Dispositions

Les alertes doivent être diffusées dans les programmes de radio et de télévision dont la zone de desserte serait touchée par un danger imminent et ce gratuitement, immédiatement, sans modification aucune et avec indication de la source. Les diffuseurs ne sont pas responsables du contenu rédactionnel des alertes.

L'ordonnance du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la radio et la télévision fixe les modalités pour les diffuseurs qui, en règle générale doivent diffuser les alertes avant ou après une émission d'information: selon l'urgence, dans les deux heures ou même dans la demi-heure suivant la réception de l'ordre de diffusion. L'alerte est répétée à deux reprises. A la radio, elle est lue; à la télévision, le texte est diffusé oralement ainsi que sous la forme d'un tableau avec image et texte. En cas d'extrême urgence, une barre défilante est diffusée; une version adaptée du message peut aussi être lue, si l'insertion dans une émission en cours le requiert.

Diffuseurs de programmes de radio et de télévision concernés

• Diffuseurs privés

Sont soumises à l'obligation de diffuser une alerte toutes les radios locales et les télévisions régionales au bénéfice d'une concession et chargées d'un mandat de prestations, lorsque leur zone de desserte est concernée. Les radios complémentaires sans but lucratif ne sont pas astreintes à une telle obligation.

• SSR

La SSR diffuse toutes les alertes dans les programmes de radio et de télévision suivants:

- ◆ Suisse alémanique: DRS 1, DRS 3, SF1, SF2, SFInfo
- ◆ Suisse romande: RSR la 1ère, Couleur 3, TSR1, TSR2
- ◆ Tessin: RSI Rete Uno, RSI Rete Tre, RSI La 1, RSI La
- ◆ Suisse rhéto-romanche: Radio rumantsch

Les nouvelles dispositions: fruit d'expériences passées

La nouvelle réglementation a été élaborée suite aux intempéries et aux inondations survenues ces dernières années. Elle sert à mieux informer la population sur des dangers naturels imminents, afin d'éviter ou de limiter les dommages corporels ou matériels. Les alertes concernent les événements météorologiques dangereux (Office fédéral de météorologie et climatologie - MétéoSuisse), les risques de crues, de glissements de terrain et d'incendies de forêt (Office fédéral de l'environnement - OFEV), ainsi que les dangers d'avalanches (WSL - Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches - ENA). Les avis de séismes du Service sismologique suisse (SSS) doivent aussi être diffusés. La Centrale nationale d'alarme (CENAL) de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est chargée de transmettre aux médias les alertes émises par les organes spécialisés.

Afin que l'objectif fixé soit atteint, une préparation professionnelle des diffuseurs de radio et de télévision est nécessaire. Les dispositions d'exécution ont été établies en étroite collaboration avec ceux-ci.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 25](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 10.03.2011

Informations complémentaires

[Dangers naturels majeurs: à l'avenir, la Confédération diffusera l'alerte par la radio et la télévision \(18.08.2010\)](#)

[Ordonnance du DETEC sur la radio et la télévision](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03615/03618/index.html?lang=fr

Les séniors se connectent, un ticket pour l'internet

Le projet "les séniors se connectent" de seniorweb.ch veut aider les personnes âgées à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC). Seniorweb est ainsi l'un des partenaires du projet international TAO - Third Age Online.

Alfons Bühlmann, Seniorweb

L'initiative "Les séniors se connectent" de seniorweb.ch s'inscrit dans le cadre du projet international TAO (Third Age Online). Cofinancé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la Communauté européenne, ce projet est mené par la Haute école spécialisée de Berne. Entre autres objectifs, il cherche à aider les séniors à utiliser un ordinateur, l'internet, un téléphone portable ou des réseaux sociaux comme seniorweb.ch; il entend ainsi faciliter leur vie quotidienne et leur permettre d'échanger des expériences, de partager des intérêts communs et d'établir de nouveaux contacts.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs activités sont prévues ces trois prochaines années dans le cadre d'un réseau de recherche et de partenariat. Après une longue phase de préparation, le coup d'envoi officiel a été donné le 1er octobre 2010.

Conseillers internet bénévoles et ambassadeurs en action

De nombreux membres et utilisateurs de seniorweb.ch possèdent de solides connaissances en informatique et une certaine habitude de l'internet. Plusieurs d'entre eux sont prêts à épauler celles et ceux qui ne sont pas encore tout à fait familiarisés avec les moyens de communication électroniques.



Cadre d'ateliers de formation des ambassadeurs seniorweb

Plus de 80 personnes ont répondu à l'appel de seniorweb à collaborer bénévolement au projet. Elles se sont préparées à leurs tâches dans le cadre d'ateliers de formation organisés à Winterthur, Zurich, Olten et Berne. D'autres ateliers ont eu lieu en janvier 2011. Plusieurs membres s'apprêtent à œuvrer comme ambassadeurs de seniorweb dans les régions pour y créer des groupes d'intérêts et y organiser des cours d'introduction à l'internet. Les responsables du projet et les experts de la haute Ecole spécialisée de Berne sont impressionnés par la motivation et la disponibilité des bénévoles.

Service d'assistance sur seniorweb.ch

Ce réseau de conseillers internet régionaux doit aussi être à disposition des utilisateurs et des membres de la plateforme à travers un service d'assistance hébergé directement sur seniorweb. Une équipe composée de dix conseillers bénévoles réceptionne les demandes par téléphone et par courriel, y répond ou aiguille les personnes qui ont besoin d'assistance vers les conseillers régionaux. Ce service est opérationnel depuis fin janvier 2011.

Projet pilote au centre Wankdorf à Berne



Andreas Ninck, professeur et conseiller, accompagné de Werner Affentranger, chef de projet. La première réalisation pratique du projet s'est déroulée dans le centre commercial Coop Wankdorf à Berne, sous le slogan "Freie Fahrt ins Internet". Les personnes intéressées pouvaient s'informer auprès des bénévoles sur les différentes possibilités d'utilisation qu'offre l'internet ou s'inscrire à des cours et à des ateliers destinés aux débutants. Les cours, accessibles à toutes les bourses, ont eu lieu en février 2011 dans le centre commercial.

Outre Coop et seniorweb, Swisscom, Pro Senectute et Wikimedia prennent part au projet. Les chercheurs de la Haute Ecole spécialisée de Berne accompagnent les activités en tant qu'experts. La présentation dans le centre Wankdorf a eu lieu la première semaine de décembre, sur quatre jours. Près de 25 bénévoles ont participé à cette action test, sous la direction de Werner Affentranger.

L'Office fédéral de la communication (OFCOM) a soutenu l'événement dans le cadre de ses activités en faveur de la société de l'information, notamment de l'intégration numérique des personnes âgées.



Présentation de seniorweb dans le centre Wankdorf à Berne

Seniorweb.ch et ses partenaires ont procédé à l'évaluation de cette première expérience. Il est d'ores et déjà prévu d'étendre ce projet à d'autres centres Coop en Suisse.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 25](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 10.03.2011

Informations complémentaires

[Seniorweb](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03615/03619/index.html?lang=fr>

Médias et migrants - Une relation problématique?

Pourquoi les médias véhiculent-ils une image négative des migrants? Le 15 novembre 2010, le Forum pour l'intégration des migrants et des migrantes (FIMM Suisse) a organisé dans les locaux de l'Université de Zurich un débat sur la relation entre les médias et les migrants. Environ 70 personnes ont assisté à cet événement et participé à une discussion animée.

Nina Pessina, FIMM Suisse

Le débat "Médias et migrants - Une relation problématique?" part d'une constatation: ces dernières années, les migrants sont fréquemment présentés sous un jour négatif dans les médias (excès de vitesse, meurtres, port du voile, etc.), tandis que leurs opinions et demandes ne retiennent que peu d'attention. Par cette manifestation, le FIMM Suisse a voulu en connaître les raisons. Il observe parallèlement que les migrants n'ont pas d'espace propre dans les rédactions des médias suisses et que seuls 5% des journalistes dans les rédactions ont un passé migratoire.

Faits, opinions et perspectives

Après les mots de bienvenue d'Emine Sariaslan, présidente du FIMM Suisse, et la présentation du Forum par Gülizar Cestan, le professeur Heinz Bonfadelli a introduit le sujet en résumant les principaux résultats de différentes études scientifiques. Un chiffre a retenu particulièrement l'attention: dans les médias, 40% des comptes rendus sur les migrants sont liés à un acte criminel.

Plusieurs intervenants ont exprimé leurs points de vue. Roland Brunner, membre du comité directeur de Medienhilfe, a déploré le caractère unilatéral des comptes rendus sur les migrants et critiqué les partis qui engrangent un capital politique au détriment d'une catégorie de la population à qui l'on donne rarement la possibilité de s'exprimer. Franz Zeller, juriste spécialiste des médias et enseignant dans plusieurs universités, a expliqué que la loi suisse contre le racisme ne constituait pas un instrument adéquat pour améliorer l'image des migrants dans les médias. D'autres moyens d'action étaient mentionnés, comme le lobbying politique, la participation à l'organisation institutionnelle de la SSR ou au Conseil du public de la SSR, ou encore le dépôt de plaintes ciblées auprès du Conseil suisse de la presse. Salvatore Pittà, représentant du syndicat Comedia, a souligné l'importance des compétences interculturelles dans les professions des médias. Quant à Rolf Wespe, directeur d'études à l'école de journalisme MAZ, il expliqué que la faible représentation de journalistes issus de l'immigration dans les rédactions était due avant tout à des problèmes d'ordre linguistique.

Lors de la discussion avec le public, il est apparu rapidement que cette présentation négative des migrants ne pouvait pas être imputée uniquement aux professionnels des médias et que cette problématique s'inscrivait dans un contexte plus large. Certes, la personne qui a assez de curiosité pour écrire des articles sur certains thèmes est en mesure de fournir une image différenciée de ceux-ci. Cependant, il ne faut pas oublier - et ce point a été souligné à plusieurs reprises - que l'environnement de travail des journalistes se détériore depuis des années.

Les intervenants et le public ont fait plusieurs propositions. Ainsi une proposition suggérait que les organisations de migrants pourraient rédiger elles-mêmes des textes pour les médias et les envoyer directement aux rédactions locales. Un répertoire avec les coordonnées de personnes de contact avec un passé migratoire pourrait être également utile aux journalistes. Par ailleurs, il conviendrait de sensibiliser les journalistes le plus tôt possible, durant leur formation, à la manière de traiter les informations concernant les minorités et d'instaurer un module de formation autonome.

Les recommandations du FIMM Suisse allaient dans le même sens. Le débat a toutefois montré que ces propositions ne pouvait pas, à elle seule, remédier à la présentation négative des migrants dans les médias. L'adoption de mesures diversifiées à long terme s'impose. Le FIMM Suisse poursuivra ses efforts dans ce sens.

Partenaires

Le débat a été mis sur pied avec le soutien financier de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) et de l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Il a pu se tenir dans les locaux de l'Université de Zurich grâce au concours du professeur Heinz Bonfadelli et de l'Institut für Publizistikwissenschaft und Medienforschung IPMZ.

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 25](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 10.03.2011

Informations complémentaires

[Site internet du FIMM Suisse](#) ⇨

[Documents sur le débat et photos](#) ⇨

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03615/03620/index.html?lang=fr

Les régulateurs mondiaux de télécommunication planchent sur les réseaux ouverts

La réunion annuelle 2010 du GSR (Global Symposium for Regulators / Symposium mondial des régulateurs) s'est tenue à Dakar sous la présidence du Sénégal. A l'issue du symposium, les représentants de régulateurs des télécommunications ont adopté les "Lignes directrices sur les bonnes pratiques relatives à la création de réseaux ouverts". La Suisse avait présenté une contribution écrite et a été active dans l'élaboration du texte des lignes directrices. La Colombie a proposé d'accueillir le symposium en 2011.

Hassane Makki, service des Affaires internationales

La réunion annuelle du GSR (GSR-10) s'est tenue à Dakar du mercredi 10 au vendredi 12 novembre 2010 sous la présidence du Sénégal, représenté par Ndongo Diao, Directeur général du régulateur de l'ARTP (Autorité de réglementation des télécommunications et des postes du Sénégal). Elle a été officiellement ouverte par le Président sénégalais, Abdoulaye Wade.

Accès ouvert à l'internet

Les réflexions du GSR-10 ont porté sur les pratiques en matière de création de réseaux ouverts. Avant la tenue du symposium, les thèmes à l'ordre du jour ont fait l'objet de consultations écrites auprès des Etats membres de l'UIT, appelés à se prononcer sur les questions suivantes:

- Accès ouvert aux réseaux: définitions et concepts
- Accès ouvert aux réseaux: quels sont les moyens d'action politiques et réglementaires qui permettent d'ouvrir l'accès aux installations de réseau (réseaux internationaux à fibres optiques ou autres réseaux) sans freiner les investissements et l'innovation?
- Réseaux ouverts: comment faire en sorte que chacun puisse avoir accès à des réseaux à large bande ubiquitaires? L'adoption de politiques d'accès universel à la large bande, le passage aux réseaux de prochaine génération (NGN) ou encore l'exploitation du dividende numérique peuvent-ils représenter des solutions?
- Internet ouvert: comment assurer la gestion du trafic sur des réseaux de plus en plus encombrés tout en appliquant des règles équitables?
- Accès ouvert aux contenus: quel rôle les régulateurs ont-ils à jouer dans la mise à disposition de services publics en ligne (à savoir le cybergouvernement, le cyberenseignement ou encore la cybersanté)?
- Difficultés rencontrées par les réseaux ouverts (cybermenaces, aspects imprévus de la société de l'information, différends, efficacité et cohérence des réglementations entre les différents services et réseaux): quelles stratégies adopter?

Ces thèmes ont été abordés dans le cadre de différentes tables rondes durant le GSR-10. Les résultats de ces discussions ainsi que ceux des consultations préliminaires ont servi de base aux "Lignes directrices sur les bonnes pratiques relatives à la création de réseaux ouverts", document de synthèse, adopté à l'issue du symposium.

La Suisse a participé à l'élaboration de ce document final d'une part par une contribution écrite et d'autre part par l'implication de ses délégués présents au GSR-10 à Dakar. Philipp Metzger, vice-directeur de l'OFCOM, a d'ailleurs participé à un des panels.

Le GSR (Global Symposium for Regulators ou Symposium mondial des régulateurs) est un événement annuel organisé par le secteur de développement de l'UIT (UIT-D) dans le cadre de


ses activités régulières. Afin de permettre le dialogue entre le secteur privé et les régulateurs, l'UIT-D a décidé d'ajouter une journée supplémentaire, en organisant la veille le GILF (Global Industry Leaders Forum). La réunion annuelle du GSR-10 s'est tenue à Dakar (Sénégal) du 10 au 12 novembre 2010. Ce symposium a rassemblé 437 participants représentant les autorités de régulation de 81 pays et plusieurs dizaines d'organisations actives dans le domaine des télécommunications. Pour sa part, la Colombie a déclaré souhaiter accueillir l'édition 2011 du GSR. [Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 25](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 10.03.2011

Informations complémentaires

[Global Symposium for Regulators 2010](#) 

[Best Practice Guidelines for Enabling Open Access](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

</dokumentation/Newsletter/01315/03615/03621/index.html?lang=fr>

Elections à la tête de l'Union internationale des télécommunications

Les élections de la nouvelle équipe dirigeante de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), des Etats membres du Conseil et des membres du Bureau de règlement des radiocommunications ont été les événements marquants de la Conférence des Plénipotentiaires (PP-10) de l'UIT qui s'est tenue en octobre 2010 au Mexique. Les nouveaux plans stratégiques et financiers ainsi que les politiques de l'UIT dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les 4 années à venir étaient aussi au centre des préoccupations de la PP-10.

Hassane Makki, service des Affaires internationales

Le Secrétaire général de l'UIT, le Malien Hamadoun Touré a été réélu à son poste pour la période 2011-2014 lors de la dernière Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT, qui s'est tenue du 4 au 22 octobre à Guadalajara au Mexique. Le Secrétaire général adjoint (Houlin Zhao/Chine) et le Directeur du bureau de normalisation des télécommunications (Malcolm Johnson/UK) ont également été confirmés dans leur fonction. Deux nouveaux directeurs viennent se joindre à eux: le Français François Rancy pour le bureau des radiocommunications (BR) et le Burkinabé Brahim Sanou pour le bureau de développement des télécommunications (BDT).

Pour sa part, la Suisse a été brillamment réélue en tant que qu'Etat membre du Conseil avec 141 voix sur un total de 157. La Conférence a permis également de renouveler les membres du Bureau de règlement des radiocommunications.

Finances et gestion de l'Union

Le montant maximal de l'Unité Contributive (U.C.) a été fixé à 318'000 francs suisses pour la période 2012-2015. La Suisse a confirmé le maintien de sa contribution statutaire de 10 U.C.

La PP-10 a retranché 24 millions de francs environ au projet de plan financier proposé par le secrétariat général; celui-ci se monte ainsi à environ 632 millions de francs pour la période 2012-2015. La PP-10 a aussi approuvé la mise en place d'un "Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion" pour la période 2011-2014.

Conseil et événements de l'UIT

Le nombre des Etats membres du Conseil a été revu à la hausse et passe de 46 à 48, ce qui représente 25% du nombre total des Etats membres de l'UIT, soit la limite maximale fixée dans les statuts.

La Conférence a également adopté une version modifiée de la Résolution sur les "Manifestations ITU TELECOM". Cet événement devra désormais être:

1. mondial;
2. essentiellement un Forum;
3. financièrement rentable;
4. annuel, régulier et périodique;
5. organisé chaque 2 ans dans un lieu fixe et alternativement dans d'autres villes selon le principe de rotation entre les régions de l'UIT;

6. fondé sur un principe d'appel d'offres basé sur un "modèle d'accord cadre avec le pays hôte".

Ainsi, si elle veut accueillir cette manifestation à partir de 2013, la ville de Genève devra répondre aux appels d'offres au même titre que n'importe quelle autre ville.

La PP-10 a donné son accord pour la tenue de la CMTI-12 ("back-to-back" avec l'AMNT-12 en 2012), et a chargé un Groupe de travail du Conseil (GTC-CMTI-12) d'en assurer les préparatifs. La CMTI-12 devra réviser le RTI (Règlement des Télécommunications Internationales), accord administratif faisant partie des Accords de Genève (1992). La PP-10 a par ailleurs chargé le Conseil de mettre en place un groupe de travail pour préparer l'ébauche d'une constitution à soumettre à la Conférence des Plénipotentiaires en 2014.

SMSI, Internet, IPv6 et Cybersécurité

La PP-10 a décidé de prolonger le mandat de l'UIT en vue de l'application des résultats du Sommet mondial pour la société de l'information. Il s'agira de mettre l'accent sur le rôle du BDT pour la ligne d'action C2 (Infrastructures).

Par ailleurs, dans le domaine de l'internet, une nouvelle résolution charge l'UIT de "faciliter le passage du protocole IPv4 au protocole IPv6", de collaborer avec les organisations compétentes sur les réseaux fondés sur le protocole IP (ICANN, notamment pour les RIR, l'IETF, l'ISOC et le W3C) et d'aider les Etats membres qui ont besoin d'un appui pour la gestion et l'attribution des ressources IPv6. Quant à la révision de la résolution sur les "Réseaux fondés sur le Protocole Internet", elle confie à l'UIT, en particulier à son secteur de normalisation UIT-T, le soin de prendre en compte le développement des réseaux basés sur le protocole IP, en intégrant la problématique de la migration vers des réseaux de NGN (New Generation Network) basés sur le protocole IP.

Dans son rôle sur les "Questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'internet et à la gestion des ressources de l'internet, y compris les noms de domaine et les adresses IP", l'UIT est appelée à accroître la collaboration et la coordination avec ces mêmes organisations, en particulier dans les questions de gestion des noms de domaine et des adresses Internet ainsi que des autres ressources de l'internet relevant du mandat de l'UIT, comme la version 6 du protocole IP (IPv6) et le système ENUM. ENUM est un projet de norme internet qui devrait permettre de transformer un simple numéro de téléphone en un nom de domaine Internet.

Concernant la Cybersécurité, la PP-10 a adopté une nouvelle résolution sur les "Questions de politiques publiques internationales ayant trait aux risques d'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins illicites". Il s'agit là d'une part de sensibiliser davantage les Etats Membres aux incidences négatives que peut avoir l'utilisation des ressources de l'information et de la communication à des fins illicites et d'autre part de maintenir le rôle de l'UIT qui consiste à coopérer, dans le cadre de son mandat, avec d'autres institutions des Nations Unies, à la lutte contre l'utilisation des TIC à des fins illicites.

La Suisse à la PP-10

La Suisse a poursuivi sa campagne pour son élection au Conseil de l'UIT. La campagne commencée plusieurs mois avant la PP-10 (et coordonnée par le DFAE) a pu compter sur le soutien des collaborateurs de l'OFCOM dans l'ensemble des activités de l'UIT (Conseil, conférences, assemblées, groupes consultatifs et commissions d'études).

Frédéric Riehl, chef de la délégation suisse à la PP-10 (avec le titre de Secrétaire d'Etat), a dirigé la Commission 5 de la Conférence (Politiques et affaires légales). La délégation suisse a aussi activement participé aux travaux de coordination avec les pays de la CEPT (Conférence Européenne des Postes et des Télécommunications).

La PP-10 de l'UIT, qui s'est tenue du 4 au 22 octobre 2010 à Guadalajara (Mexique), a été présidée par M. Fernando Borjan. Elle a réuni plus de 2400 participants représentant 190 Etats Membres, dont plus de 80 ministres et 40 vice-ministres, ainsi que des observateurs des Membres de Secteur ou d'autres organisations internationales.

Abréviations


- BDT: Bureau de Développement des Télécommunications
- BR: Bureau des Radiocommunications
- CEPT: Conférence Européenne des Postes et des Télécommunications
- CMTI: Conférence Mondiale sur les Télécommunications (WCIT: World Conference on International Telecommunications)
- ENUM: E.164 Number Mapping
- GTC: Groupe de travail du Conseil (Council Working Group)
- ICANN: Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
- IETF: Internet Engineering Task Force
- IP: Internet Protocol
- IPv4: Internet Protocol, version 4
- IPv6: Internet Protocol, version 6
- ISOC: Internet Society
- NGN: New Generation Network
- PP: Conférence de Plénipotentiaires (Plenipotentiary Conference)
- RIR: Regional Internet Registry
- RTI: Règlement des Télécommunications Internationales (ITR: International Telecommunication Regulation)
- SMSI: Sommet Mondial pour la Société de l'Information (WSIS: World Summit on Information Society)
- TIC: Technologies de la l'Information et de la Communication (ICT: Information and Communication Technologies)
- TSB: Telecommunication Standardization Bureau (Bureau de normalisation des télécommunications)
- WTSA: World Telecommunication Standardization Assembly
- W3C: World Wide Web Consortium
- U.C: Unité Contributive (Contributory Unit)
- UIT: Union Internationale des Télécommunications (ITU: International Telecommunication Union)

[Retour à vue d'ensemble OFCOM Infomailing No. 25](#)

[Contacter le service compétent](#)

Dernière mise à jour le: 10.03.2011

Informations complémentaires

[Conférence des Plénipotentiaires](#) 

Office fédéral de la communication OFCOM

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

/dokumentation/Newsletter/01315/03615/03622/index.html?lang=fr